

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2020**

L'an deux mille VINGT, le lundi 27 avril, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Salle Michel BONNET, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

*Date de convocation du conseil municipal : 22 avril 2020*

**PRESENTS :**

M. PROUST Jackie (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, Mme NOIRALT Danielle, Mme DAVALT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), Mme CHAUVET Annie, M. PASQUIER Thierry, Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mme MEUNIER Magalie, Mme GAUTRAULT Delphine, Mr GOUBEAU Jean-Paul, Mr LONGEAU Alain.

**ABSENTS :** Mme NAULIN Patricia, Mr PROUST Mickaël, M. GLORIAU Patrick.

**A été élu secrétaire :** Mr GOUBEAU Jean-Paul

Mr le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès verbal établie pour la séance 2 mars 2020.

Aucune observation n'étant émise, ce procès verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Monsieur le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**D035-2020**

**AVIS CONFORME DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE REAMENAGEMENT DE PRÊTS DE  
L'EHPAD « Résidence de la Plaine »**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'EHPAD « Résidence de la Plaine » a fait une demande de réaménagement de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'offre de réaménagement est la suivante :

-Capital restant dû : 2 396 754.28 €

Conversion taux fixe vers livret A+1% avec allongement de 5 ans

- CRD : 2 617 547.86 €
- Nombre de prêts : 2
- Index Phase 1 : LA
- Marge sur index Phase 1 : 1.000 %
- Taux Phase 1 : 1.500 %, révisable (livret A sur la base du taux en vigueur : 0.500 % au 05/03/2020)
- Durée en année(s) Phase 1 : (Cf. détail de l'offre)
- Révisable Phase 1 : SR
- Conditions de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles
- Soulte : 220 793.57 € refinancés.

Conformément à l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'EHPAD « Résidence de la Plaine » sollicite l'avis conforme du Conseil Municipal pour pouvoir signer cette offre de réaménagement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Donne un avis conforme pour le réaménagement de prêts de l'EHPAD « Résidence Les Plaines ».**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200427-D0352020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/05/2020 Publication : 11/05/2020 Pour l'autorité Compétente

**D036-2020**

**BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**  
**Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

DESIGNATION DES ARTICLES		VIREMENT DE CREDITS	
Article	intitulé	Dépenses	Recettes
<b>Chapitre 078-Charges exceptionnelles</b>			

678	Autres charges exceptionnelles	-64.00 €	
<b>Chapitre 69-Impôts sur les bénéfiques et assimilés</b>			
695	Impôts sur les bénéfiques	+ 64.00 €	

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200427-D0362020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 07/05/2020 Publication : 11/05/2020 Pour l' autorité Compétente

### D037-2020

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Il indique que cette année, le Conseil municipal n'a pas à voter le taux de la taxe d'habitation, suite à la réforme concernant cette taxe.

Pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué est égal au taux appliqué en 2019. En revanche, il doit obligatoirement se prononcer sur les autres taux de fiscalité directe locale, qu'il y ait maintien ou modification des taux.

Pour rappel, les taux actuels en vigueur sont les suivants :

- 11.40 % pour la taxe d'habitation,
- 16.10 % pour la taxe foncière (bâti),
- 50.68 % pour la taxe foncière (non bâti),

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020**
- **VOTE les taux ci après :**
  - **16.10% pour la taxe foncière (bâti)**
  - **50.68 % pour la taxe foncière (non bâti).**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200427-D0372020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/05/2020 Publication : 11/05/2020 Pour l' autorité Compétente

**D038-2020****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT****ANNÉE 2020**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits votés au budget principal 2020 à hauteur de 15 000 euros au compte 6574.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à arrêter la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées cette année

COUNTRY CATALAN STYLE	400 €
E.S.P.T (Football)	1 000 €
EPAT	300 €
CHORALE "LES VOIX D'AUTUN"	300 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250 €
MOTO-CLUB THÉNEZÉEN	500 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ CANTONALE	300 €
COMITÉ DE JUMELAGE	580 €
TENNIS-CLUB THÉNEZAY-LA PEYRATTE	450 €
ASS. DÉPARTEMENTALE PROTECTION CIVILE	150 €
FUTSAL CLUB THÉNEZAY	100 €
ALLIANCE ECOLE (Cinéma)	700 €
Maison Familiale Rurale Moncoutant sur Sèvres	45 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200427-D0382020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 11/05/2020 Publication : 11/05/2020 Pour l' "autorité Compétente

**D039-2020****TRANSPORTS SCOLAIRES****Avenant n°1 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires**

Mr le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de délégation de la compétence transports scolaires reçu par la Région Nouvelle Aquitaine.

L'avenant comprend la modulation de la participation familiale aux transports à compter du 3<sup>ème</sup> enfant (-30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et -50 % pour les enfants suivants).

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'adopter l'avenant tel que présenté,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
 079-217903269-20200427-D0392020-DE Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 11/05/2020 Publication : 11/05/2020 Pour l' "autorité Compétente

**D040-2020****CONTRAT D'ASSURANCE SMACL « ALEASSUR » DOMMAGES AUX BIENS****Avenant n°1**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception de l'avenant n°1 au contrat d'assurances SMACL – ALEASSUR dommages aux biens.

Cet avenant intègre l'achat du bâtiment au Département sis 49 Bis Rue de Saint Martin (202 m<sup>2</sup>), et les locaux mis à disposition d'associations sis Rue des Ecoles (100 m<sup>2</sup>).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- Adopte l'avenant tel que présenté,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les dépenses seront imputées à l'article 6161 du budget principal 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur  
079-217903269-20200427-D0402020-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/05/2020 Publication : 11/05/2020 Pour l'autorité Compétente

**REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Suite à la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, article 92, la majoration des indemnités des élus est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'indemnité du Maire est revalorisée automatiquement sans délibération, pour les adjoints, il est nécessaire de délibérer pour appliquer celle-ci.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas appliquer la revalorisation sur son indemnité d'élus au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les adjoints, également, ont souhaité que cette revalorisation ne soit pas appliquée.

**DISTRIBUTION DE MASQUES A LA POPULATION**

Le Conseil Municipal a validé la commande de 1500 masques à l'entreprise BLEU MARINE DESIGN sis à Thénézay, qui seront distribués gratuitement à la population.

Une réflexion est en cours sur la procédure de distribution des masques. Cette information sera diffusée sur le site et la presse.

**DECONFINEMENT ET REOUVERTURE DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Un travail est effectué entre la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine et la Commune concernant leurs compétences respectives.

La Commune est concernée pour la cantine et l'accompagnement lors du ramassage scolaire.

Le plan de déconfinement établi par les directeurs d'écoles, et selon les décisions gouvernementales doit être validé par la Direction Départementale de l'Education Nationale pour la reprise au 12 mai 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Tour Cycliste Poitou Charentes**

Le Tour Cycliste Poitou-Charentes est reporté du 28 août au dimanche 30 août 2020.

Le marché ne pourra donc pas avoir lieu sur la place.

Deux solutions s'offrent à nous :

- Annulation du marché
- Mise en place du marché sur le parking de la salle Omnisports

Le Conseil Municipal propose de consulter les commerçants.

#### **PROJET DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE**

Le Département nous a transmis le projet de signalisation directionnelle de la Commune. Une rencontre va avoir lieu dès le déconfinement pour nous présenter ce projet.

#### **FÊTE COMMUNALE DU 14 JUILLET**

Cette manifestation ne pourra se dérouler le 4 juillet, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.

La réflexion est en cours en partenariat avec les associations. Le Conseil Municipal suggère d'annuler cette manifestation. Le feu d'artifice n'aura pas lieu.

#### **MAISON DE SANTÉ**

Les travaux de la Maison de Santé devraient redémarrer début mai, avec la mise en place de conditions sanitaires très strictes liés au COVID-19.

La demande de Prêt auprès de la MSA a été accordée, le versement de 100 000 € à taux 0 a été effectué.